

AUDIENCE DES DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL DE SACLAY

6 octobre 2016



La Cessation Anticipée d'Activité (CAA) mise à mal.

L'Accord National Interprofessionnel (ANI) signé par quelques partenaires sociaux qui ne nous veulent pas du bien a impacté la mise en œuvre du dispositif de CAA.

Mise en place pour des salariés aux carrières longues, de carrière pénible ou ayant rencontré une situation de handicap (détails sur le site de DRHRS), la CAA leur permettait de cesser leur activité plus tôt.

Aujourd'hui, l'ANI impose une décote de 10% sur la retraite complémentaire d'un salarié partant plus tôt, qu'il soit en CAA ou non, et ce jusqu'à l'âge légal. Le CEA n'a pas souhaité compenser cela.

En clair : les salariés en CAA souhaitant éviter la décote vont devoir quitter leur CAA pour revenir travailler sur leur centre, et réorganiser leur vie pour ce temps dont ils pensaient pouvoir bénéficier de droit.

Stagiaires de 3ième.

Le centre de Cadarache a décidé de refuser l'accueil des stagiaires de 3ième. A priori locale, cette décision n'est pas une "directive CEA" et ne s'applique donc pas à Saclay qui fait le choix d'honorer sa mission de formation.

Nous invitons tout salarié qui constaterait des dérives à nous contacter afin que tous les stagiaires de la 4ième à la 2nde puissent continuer à être accueillis dans notre centre.

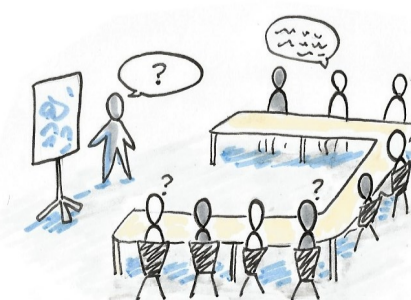


La précarité au CEA

Le CEA fait régulièrement appel à la sous-traitance ou à l'intérim pour remplacer des postes d'agents CEA partis en retraite. Par exemple, à l'INSTN, où un poste d'agent technique CEA a été remplacé par un intérimaire. Les Délégués du Personnel CGT dénoncent cette situation. Le CEA doit embaucher.

Formation nouveaux arrivants

La formation « sécurité nouveaux arrivants », nécessaire à tous les salariés pour l'obtention d'un badge d'accès, n'a plus lieu qu'une fois toutes les trois semaines, au lieu d'une fois par semaine auparavant. Nous avons exprimé notre inquiétude face au risque qu'une personne se voie sans possibilité d'accès si elle rate cette réunion pour une raison ou une autre, et que son badge temporaire arrive à expiration. La direction nous a assuré que la cellule CQSE s'occupera de ces cas particuliers. À suivre.



RIEA Palaiseau : ça va être compliqué d'aller manger !

Le Restaurant Inter-Entreprises (RIE) de Corbeville, qui assure la restauration des collègues travaillant sur le site de Nano-Innov, sera remplacé fin 2016 par le nouveau Restaurant Inter Entreprises et Administrations (RIEA) de Palaiseau. Le nouveau restaurant, situé à 1 km de Nano-INNOV en sortant par la porte ouest, dispose de moins de places (360 au lieu de 450), et prévoit de servir plus de couverts par jour (850 au lieu de 750).



Nous avons alerté la direction du risque de congestion au vu de l'encombrement actuel du RIE de Corbeville autour de midi. La direction estime que le RIEA est « parfaitement dimensionné » au vu des besoins.

Pour ce qui est de la distance, la direction ne prévoit aucun moyen de transport collectif. Elle promet d'ouvrir la porte est, permettant de réduire la distance à 800 mètres.

Les DP CGT dénoncent cette mutualisation de service de restauration, faite au moins cher et au détriment des salariés.



Prime dûe aux CDD seniors.

Le CEA est proche de ses sous et doit parfois être éclairé sur certaines dispositions légales. Les salariés en contrat CDD seniors seront ravis d'apprendre que la cour d'appel de Grenoble a considéré que la prime de précarité de fin de CDD devait leur être versée. À transmettre aux collègues qui seraient concernés !

Astreintes compatibles avec la retraite progressive.

Un salarié en retraite progressive peut bel et bien être d'astreinte, à la condition :

- qu'elle se tienne lors d'un jour travaillé
- que le lendemain de ce jour soit aussi travaillé

Ainsi, un salarié en temps partiel ne travaillant que le lundi et mardi ne pourra être d'astreinte que le lundi.

**PROCHAINE AUDIENCE DP
JEUDI 10 NOVEMBRE 2016**

*N'hésitez pas à contacter vos délégués
du personnel CGT !*

Questions à adresser à l'adresse
courriel des élus ou à :
cgt.saclay@cea.fr